

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Marie-Favery
Mercredi 4 juin, à 18h30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Marie-Favery tenue le 4 juin 2025 à 18h30, au 7750 Christophe-Colomb, à Montréal.

PRÉSENTS :

Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt, parent	Marc Brunette, enseignant
Claire Martin, parent	Brigitte Croteau, enseignant
Andréane Chevette, parent	Alberto Rojas, psychoéducateur
Karine Dubois, parent	Benoit Daneau, technicien SDG
Ralph Beauvois, parent	Aline Boire, membre de la communauté

Formant quorum.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Martin Malo – Directeur

Annie Maltais – Directrice adjointe

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

NA

MEMBRES ABSENTS :

Catherine Benoit St-Jean, personnel de soutien	Alexandre Lord, membre de la communauté
--	---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

Début de la rencontre à 18h43.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance / vérification du quorum
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mars 2025
 - Suivis au procès-verbal
 - Consultation des élèves
 - Comité de parents du service de garde
- Parole au public
- Service de garde : Planification des journées pédagogiques 2025-2026 (approbation)
- Activités nécessitant un changement à l'horaire : rentrée progressive au préscolaire (approbation)
- Budget de l'école (approbation)
 - Rapport détaillé CÉ
 - Budget annuel 25-26 Proforma : rapport sommaire
 - Budget annuel 25-26 Proforma : rapport détaillé
 - Résolution de CÉ pour le transfert du fonds 4 au fonds 9
- Frais chargés aux parents 2025-2026, incluant la contribution volontaire (approbation)
- Fournitures et manuels scolaires 2025-2026 (approbation)
- Plan de lutte contre l'intimidation (approbation)
 - Évaluation des résultats et bilan
 - Actualisation pour 2025-2026
 - Code de vie 2025-2026
- Sorties dans le quartier 2025-2026 (approbation)
- Activité de financement (approbation)
- Rapport annuel (information et adoption)
- Points d'information
 - Direction
 - Organisation scolaire
 - Projet éducatif
 - Calendrier et assemblée générale
 - Remerciements pour l'année
 - Représentant du Comité de parents
 - Dernière rencontre
- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par M. Malo l'ajout d'un point d'information direction : organisation scolaire.
De plus, le point 10 sera devancé au point 5.

M. Brunette propose.
Adoptée à l'unanimité (01-CE-04/06/2025)

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 avril 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal a été transmis aux membres par courriel le 27 mai 2025 dernier pour consultation et adopté le 27 mai.

IL EST PROPOSÉ que le procès-verbal soit approuvé tel quel.

Approuvé à l'unanimité par courriel (02-CE-04/06/2025)

3.1. Suivis au procès-verbal

3.1.1. Consultation des élèves

- Bon déroulement de la consultation. Voir plus bas pour le résumé de la consultation.

3.1.2. Comité de parents du service de garde

- Le comité est mis sur pause pour l'instant, car certains moyens de pression ont un impact sur la disponibilité de la direction.

4. PAROLE AU PUBLIC – N/A

5. PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION

5.1 Évaluation des résultats et bilan :

- Mr. Rojas présente le bilan de l'année scolaire et les résultats de la consultation des élèves.
- Retour sur la consultation des élèves. Une partie du portrait de l'an dernier a été conservé.
- Les moyens en place et ceux qui seront mis en place contre l'intimidation ont été réévalués.
 - o Atelier hors-piste n'a pas été fait cette année.
 - o Sous-comité d'élèves n'a pas été mis en place.
 - o Le système de pénalités sera conservé, en place et fonctionnel depuis longtemps.
- Cible : réduire de 2% les pénalités en lien avec le manque de respect
 - o Un des défis est de comparer les résultats de l'an passé et cette année (les élèves changent de niveau).
 - o M. Rojas a tout de même remarqué une diminution du manque de respect et victimisation.
- 4^e, 5^e, et 6^e année : il y a une augmentation de la perception du manque de respect/victimisation/insulte (réponse des élèves : souvent ou très souvent). Les gestes de violence ont lieu davantage dans la grande cour. Cette observation fait en sorte que l'an prochain, cette cohorte sera davantage surveillée.
 - o Ceci reste un enjeu – la communication entre les élèves. Semble être un problème dans plusieurs écoles.
 - o Cet état de la situation inquiète les membres du CÉ, les mots peuvent être parfois banalisés, mais peuvent aussi dégénérer (ainsi que transmis dans les réseaux sociaux).
 - o Priorité pour l'an prochain : violence verbale, la cour, focuser sur le groupe des plus vieux, mais poursuivre la prévention avec les petits.
- Chez les tout-petits, diminution des bagarres et des chicanes.

CONSIDÉRANT les articles 75.1, 75.2 et 75.3 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que chaque école du Québec doit se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

CONSIDÉRANT l'article 83.1 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que le conseil d'Établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'École au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence spécifique à notre école a été élaborée avec la participation des membres du personnel;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du plan de lutte est proposée par la direction de l'école pour adoption par le conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école tel que déposé.

Karine Dubois propose.
Approuvé à l'unanimité (03-CE-04/06/2025)

5.2 Actualisation pour 2025-2026

CONSIDÉRANT que les résultats de la consultation des élèves présentés;

CONSIDÉRANT l'année de transition avec changement du professionnel affecté en psychoéducation l'an prochain (3 jours) et une nouvelle personne en éducation spécialisée (2 jours)

IL EST PROPOSÉ que les modifications soient adoptées;

M. Daneau propose.
Adopté à l'unanimité (04-CE-04/06/2025)

5.3 Code de vie 2025-2026

- Rencontre en petit groupe des membres de l'équipe école pour réviser le code de vie. Certains points ont été ajustés. Chaque niveau a révisé le code par la suite.
- Le paragraphe sur l'interdiction du cellulaire a été ajouté (selon la nouvelle Loi).
- Les conséquences ont été retirées.
- Une partie sera illustrée, afin de faciliter la compréhension.

CONSIDÉRANT que le code de vie est disponible dans l'agenda et qu'un contrat d'engagement de l'élève et du parent est signé en début d'année;

CONSIDÉRANT que le code de vie modifié suite à une consultation de l'équipe outille l'élève dans le développement d'outils de gestion du comportement, qu'il convient aux besoins de l'école et à son bon fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ que les modifications soient approuvées;

M. Daneau propose.

Adopté à l'unanimité (05-CE-04/06/2025)

6. SERVICE DE GARDE : PLANIFICATION DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 25-26

Rétour sur la consultation des élèves.

Le tableau sera présenté à l'équipe-école pour s'assurer que les sorties ne se recoupent pas avec les sorties des enseignants.

M. Daneau présente le tableau complet des activités et sorties, incluant les coûts à confirmer pour certaines sorties.

CONSIDÉRANT que la planification a inclus le résultat de la consultation des élèves.

CONSIDÉRANT l'importance accordée aux sorties à vocation culturelle

CONSIDÉRANT la possibilité d'avoir des sorties différentes pour les vieux vs les plus jeunes.

IL EST PROPOSÉ QUE la planification des journées pédagogiques soit approuvée avec modifications des journées école basées sur les résultats de la consultation des élèves dans la mesure du possible.

M. Brunette propose.

Approuvé à l'unanimité (06-CE-04/06/2025)

7. ACTIVITÉ NÉCESSITANT UN CHANGEMENT À L'HORAIRE : RENTRÉE PROGRESSIVE AU PRÉSCOLAIRE

La direction présente l'horaire de l'entrée progressive au préscolaire pour la rentrée. Pas de changements majeurs avec les années précédentes.

CONSIDÉRANT que l'horaire et les activités d'accueil nécessitent un changement à l'horaire régulier de l'école, permettant aux petits de s'adapter progressivement et aux intervenants de mettre en place les services requis;

CONSIDÉRANT que les parents ont déjà été informés de cet horaire lors du Bienvenue, qu'ils recevront un rappel par courriel et que les horaires seront centralisés dans le Guide de la rentrée;

IL EST PROPOSÉ QUE l'horaire de l'entrée progressive soit approuvé sans modifications.

Mme Harguindeguy-Lincourt propose.

Approuvé à l'unanimité (07-CE-04/06/2025)

8. BUDGET DE L'ÉCOLE

Toutes les sommes allouées seront utilisées. Une partie des manquements au budget seront absorbés par le service de garde qui devrait avoir un excédent budgétaire cette année. Il y a davantage d'élèves à l'école cette année, mais les procédures font que les fonds reçus seront ajustés seulement l'an prochain.

La direction présente le budget pro-forma 2025-2026.

13.1 Rapport détaillé CÉ

14.1 Budget annuel 25-26 Proforma : rapport sommaire

15.1 Budget annuel 25-26 Proforma : rapport détaillé

CONSIDÉRANT que la présentation du budget est la résultante des discussions et des consultations menées et des besoins identifiés tout au long de l'année scolaire auprès de l'équipe école, que la plus grande dépense est représentée par le plan d'effectif qui a déjà été adopté, que l'ensemble de la planification budgétaire doit se faire à l'intérieur des ressources allouées par le CSSDM;

CONSIDÉRANT que plusieurs mesures, dont les montants par élève pour le matériel didactique et les allocations supplémentaires seront indexés ultérieurement.

IL EST DÉCIDÉ QUE le budget pro-forma soit adopté

M. Beauvais propose.

Adopté à l'unanimité (08-CE-04/06/2025)

16.1 Résolution du CÉ pour le transfert du fonds 4 au fonds 9

PRÉSENTATION DU FONDS 4 ET ADOPTION DU TRANSFERT DU FONDS 4 AU FONDS 9 DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES EN CÉ

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses réalisées au fonds 9 ont été présentées tout au long de l'année au Conseil d'établissement et approuvées par ce dernier;

IL EST PROPOSÉ que la résolution suivante soit adoptée : Résolution : Le CÉ autorise le transfert du fonds 4 vers le fonds 9, et ce, afin de couvrir les dépenses réalisées au fonds 9 durant l'année scolaire 2024-2025.

Mme Dubois propose.

Approuvé à l'unanimité (09-CE-04/06/2025)

Il y aura une mise à jour du budget en début d'année scolaire, lorsque toutes les factures auront été mises à jour.

Si une sortie engendre plus de coûts budgétés, il est possible d'absorber les dépassements de coûts par d'autres parties du budget (par exemple, un autobus manquant pour une sortie).

9. FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS ET FOURNITURES ET MATÉRIEL SCOLAIRE 2025-2026

Les listes de matériel scolaire et de coûts pour chaque niveau sont présentées. Le fait que la contribution volontaire ne puisse plus apparaître sur la liste d'effets scolaire est également présenté. Cela risque de diminuer les montants disponibles pour chaque cycle. Un membre fait part qu'une proposition d'un don arrondi à 10\$ faciliterait la tâche des parents intéressés et diminuerait peut-être l'impact de cet élément de la Politique des frais chargés aux parents. Pour les classes d'accueil, un prix fixe est proposé et c'est l'école qui fera l'achat des fournitures scolaires et les donneront aux familles.

Des sacs à dos avec fournitures seront disponibles dans certains organismes communautaires et les parents en ont été informés pour l'inscription.

CONSIDÉRANT les dispositions légales applicables qui encadrent les contributions financières pouvant être exigées des parents en vertu de la Loi sur l'instruction publique et du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver les contributions financières proposées par la direction de l'école dans la mesure prévue à la Loi;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit aussi approuver la liste, proposée par la direction de l'école, du matériel d'usage personnel des élèves (fournitures scolaires), dont certaines pourront être légèrement modifiées selon l'enseignant qui prendra le poste lors des affichages d'ici la fin de l'année;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer le centre de services scolaire des contributions financières ainsi approuvées;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit veiller à ce que ses écoles et ses centres de formation professionnelle respectent les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, en toute circonstance, d'exiger le paiement de frais contraires à la Loi;

CONSIDÉRANT qu'une souplesse sera offerte aux parents de l'accueil pour l'achat du matériel;

Il est RÉSOLU :

1) D'APPROUVER, pour l'année scolaire 2025-2026, les listes de fournitures scolaires et de matériel didactique pour lesquelles une contribution financière des parents sera exigée telles que présentées par la direction d'établissement;

2) D'APPROUVER la poursuite de la demande d'une contribution volontaire, majoré à 10\$ aux parents, sans que ce montant n'apparaisse dans le total des frais scolaires à payer, tel que balisé par le CSSDM;

2) De MANDATER la direction de l'école afin de transmettre ces documents au Bureau du secrétariat général.

Mme Chevette propose.

Approuvé à l'unanimité (10-CE-04/06/2025)

10. SORTIES DANS LE QUARTIER 2025-2026

Présentation de la carte avec les nouvelles balises/limitations pour les sorties hors de l'école qui ne nécessiteront plus l'autorisation systématique des parents.

CONSIDÉRANT le respect des balises institutionnelles pour cette nouvelles pratique;

CONSIDÉRANT que les parents seront informés dès le début de l'année de la zone reconnue et qu'une signature d'une autorisation formelle ne sera plus nécessaire;

Mme Harguindeguy-Lincourt propose.

Approuvé à l'unanimité (11-CE-04/06/2025)

11. ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Il est proposé de reconduire la collaboration avec l'entreprise « Colle à moi » cette année pour l'achat d'étiquettes autocollantes pour l'identification du matériel scolaire des élèves.

CONSIDÉRANT la collaboration avec « Colle à moi » depuis plus de 2 ans et les commentaires positifs reçus;

CONSIDÉRANT la ristourne offerte, source de financement pour le CÉ et les projets à l'école, pour peu d'efforts et sans aucune obligation aux parents;

IL EST PROPOSÉ de poursuivre pour une autre année et d'en informer les parents.

M. Beauvais propose.

Approuvé à l'unanimité (12-CE-04/06/2025)

12. RAPPORT ANNUEL

Le rapport sera rédigé sous peu et sera envoyé aux membres du CÉ pour approbation par courriel.

13. POINTS D'INFORMATION

13.1 Direction

13.1.1 Organisation scolaire 25-26

- Tableau présenté représentant le nombre de classe ainsi que le nombre d'étudiants par classe incluant les nombres maximaux par classe/par niveau.
- Le poste de psychoéducateur n'est pas comblé, car il est jumelé avec l'école Gadbois, et la personne doit connaître ou apprendre le langage des signes. Ceci limite l'intérêt pour le poste.
- Présentation des classes : nombre limite atteint dans presque toutes les classes. Limitation du nombre de local disponible dans l'école.

13.1.2 Projet éducatif

- Deux conseillers pédagogiques ont animé un atelier pour outiller les professeurs.
- Le site web Matières à emporter a été présenté en complément de l'atelier.

13.1.3 Calendrier et assemblée générale

- L'assemblée générale est prévue pour le 4 septembre. La rencontre avec les enseignants aura lieu la semaine suivante.

13.1.4 Remerciements pour l'année

- MERCI pour la participation du CÉ!

14. LEVÉE DE LA SÉANCE À 20h57



Présidente



Directeur